

| | | | | | |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------|----------------|
| Nombre de membres élus au Bureau : 47 | Membres en fonction : 47 | Membres présents : 36 | Absent(s) excusé(s) : 7 | Absent(s) : 4 | Pouvoir(s) : 2 |
|---------------------------------------|--------------------------|-----------------------|-------------------------|---------------|----------------|

Date de convocation : 16 février 2016

Vote(s) pour : 38
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 22 février 2016,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2016-02-22-BD-2.2 :

Projet de cession de terrains de Metz Métropole à l'association ESPOIR 57.

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code de l'Urbanisme,
VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 6 février 2012 reconnaissant la BA 128 d'intérêt communautaire,
VU la convention de gestion foncière entre Metz Métropole et l'EPFL, qui fixe les conditions de gestion du site en « bon père de famille », en date du 2 juillet 2013, et ses avenants,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 16 décembre 2013 approuvant un plan directeur d'aménagement pour l'ancienne BA 128,
VU l'acte de cession en date du 16 juin 2015 entre France Domaine et l'EPFL (Etablissement Public Foncier de Lorraine) actant l'EPFL comme propriétaire officiel de l'ancienne BA 128,
CONSIDERANT les ambitions de Metz Métropole relatives au réemploi et à la reconversion du site,
CONSIDERANT la volonté d'accueillir dès 2016 de premières activités économiques et caritatives sur le Plateau de Frescaty et notamment sur le secteur Saint-Privat,
CONSIDERANT l'intérêt pour Metz Métropole de céder les premières parcelles bâties, d'une surface d'environ 10 400 m², sous réserve d'arpentage, scindées en quatre parcelles : 2 025 m² autour du Poste de Commandement du Groupe de Télécommunications (PCGT) (1 157 m² environ), de 2 060 m² autour du Hangar Béton (HB) 71 (1 278 m² environ), de 1 300 m² autour du HB 76B (366 m² environ) et de 5 020 m² autour du HB 79 (515 m² environ) à l'association ESPOIR 57 qui souhaite y regrouper l'ensemble des structures et services qu'elle gère,

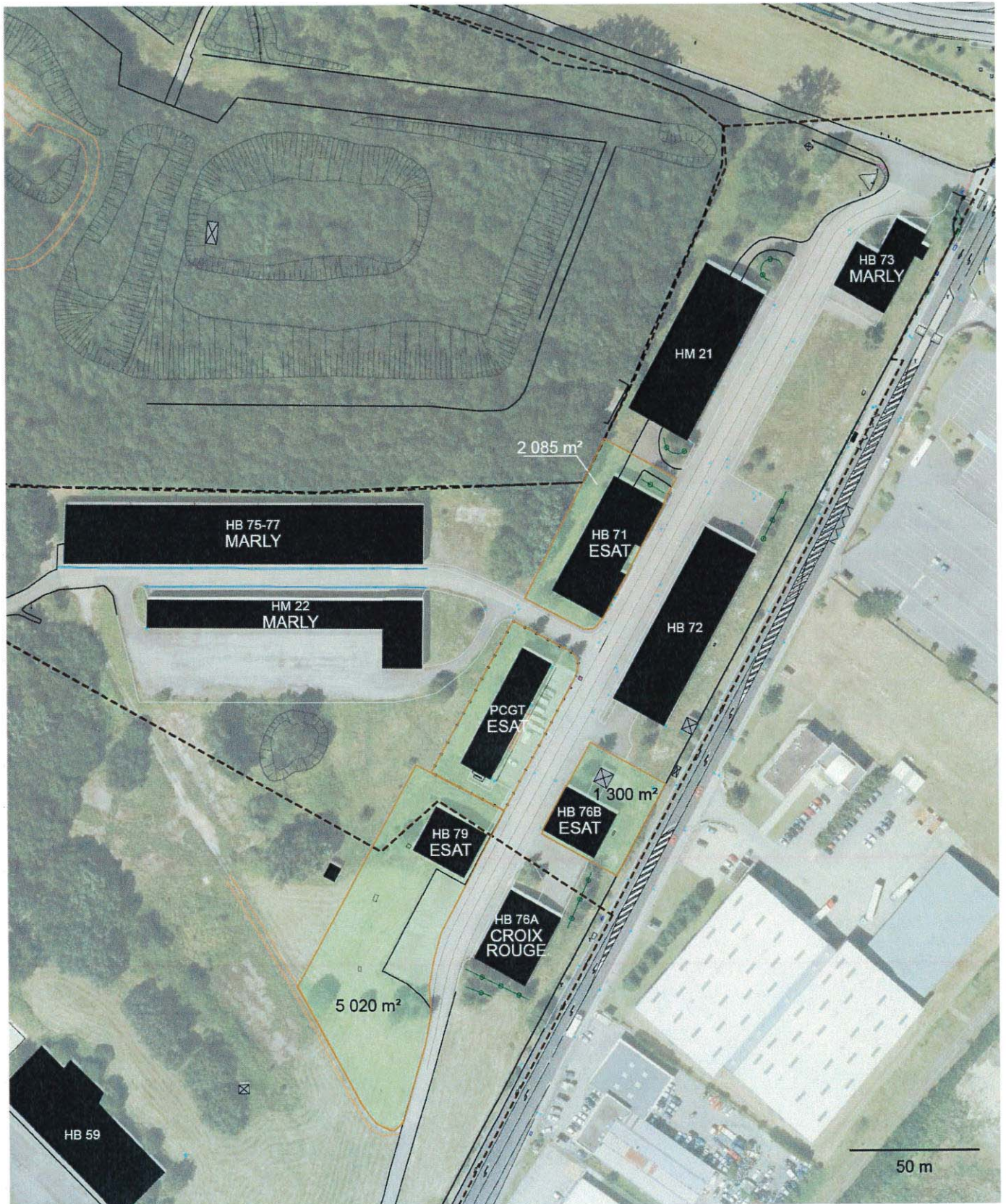
DECIDE de donner son accord à la cession des terrains situés sur la commune de Marly sur les parcelles section 30 numéro 6, section 134 numéro 131 et section 34 numéro 133, d'une surface globale de 10 400 m², sous réserve d'arpentage, en cours d'acquisition par Metz Métropole auprès de l'EPFL, nécessaire à la réalisation des premiers projets d'implantation de structures à vocation sociale et solidaire sur le Plateau de Frescaty au prix de 1 200 000 € HT, sous réserve de l'évaluation de France Domaine, et au bénéfice de l'association ESPOIR 57,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la promesse de vente et les actes et documents s'y rapportant.

Pour extrait conforme
Metz, le 23 février 2016
Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

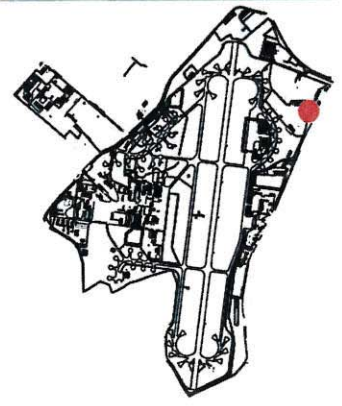


PLATEAU DE FRESCATY // DECOUPAGE PARCELLAIRE ESPOIR 57

- 5 020 m² surface de terrain attenante proposée
- parcelle proposé à l'association ESPOIR 57
- parcelle existant

RÉCAPITULATIF DES SURFACES

| | | |
|--------|---------------------------------|---------------------------------|
| PCGT | bâtiment : 1 157 m ² | parcelle : 2 025 m ² |
| HB 71 | bâtiment : 1 278 m ² | parcelle : 2 085 m ² |
| HB 76B | bâtiment : 366 m ² | parcelle : 1 300 m ² |
| PCGT | bâtiment : 515 m ² | parcelle : 5 020 m ² |



BORDEREAU D'ENVOI

Destinataire

Bureau du contrôle de légalité, de la coopération intercommunale et du conseil aux élus –
PREFECTURE DE LA MOSELLE –
9 place de la Préfecture – BP 71014 –
57034 METZ CEDEX 1 -

| Désignation des pièces | Nombre | Observations |
|--|--------|----------------------|
| <i>Délibérations Réunion de Bureau - Lundi 22 février 2016.</i> | | Contrôle de légalité |
| Point 1.1 – Opéra-Théâtre de Metz Métropole : Signature d'un contrat de coproduction avec l'Opéra Grand Avignon pour l'opéra <i>Le Château de Barbe Bleu</i> . <i>Annexe</i> : Contrat de coproduction et son annexe 1. | 1 1 | |
| Point 1.2 – Opéra-Théâtre de Metz Métropole : Signature d'un contrat de coproduction avec Kinneksbond, Centre culturel Mamer pour le ballet <i>La Belle au Bois Dormant</i> . <i>Annexe</i> : Contrat de coproduction. | 1 1 | |
| Point 1.3 – Opéra-Théâtre de Metz Métropole : Signature d'un contrat de coproduction avec le Théâtre du Peuple – Maurice Pottecher de Bussang pour la pièce de théâtre <i>Lady First</i> . <i>Annexe</i> : Contrat de coproduction et son annexe. | 1 1 | |
| Point 2.1 – Plateau de Frescaty : acquisition de terrains par Metz Métropole auprès de l'EPFL. <i>Annexe</i> : Plan de situation. | 1 1 | |
| Point 2.2 – Plateau de Frescaty : projet de cession de terrains de Metz Métropole à l'association ESPOIR 57. <i>Annexe</i> : Plan de situation. | 1 1 | |
| Point 3 – Affectation de l'Autorisation de Programme QVTC006 "Accessibilité du réseau" dans le cadre du Transport Urbain. | 1 | |
| Point 4 – DSP pour l'exploitation du transport urbain de voyageurs : renouvellement du matériel roulant par la SAEMT TAMM – Demande de garantie d'emprunt. <i>Annexe</i> : Contrat de prêt et ses annexes. | 1 1 | |
| Nombre total des actes transmis : 7 délibérations dont 6 accompagnées d'annexes. | | |

Fait à Metz, le 23 février 2016

Pour le Président
Le Directeur Général des Services

Hélène KISSEL

